NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/PRST/1994/20 19 avril 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

DECLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3365e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 avril 1994, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La question de l'Afrique du Sud", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général en date du 14 avril 1994 (S/1994/435) sur la question de l'Afrique du Sud, ainsi que des informations orales reçues du Secrétariat au sujet des faits les plus récents touchant le processus électoral.

Le Conseil se félicite de l'accord conclu le 19 avril 1994 entre l'Inkatha Freedom Party (IFP), l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement sud-africain, à l'issue duquel l'IFP a décidé de participer aux élections qui vont avoir lieu prochainement en Afrique du Sud. Il félicite toutes les parties de la sagesse politique et de la bonne volonté dont elles ont fait preuve pour parvenir à ce résultat.

Le Conseil exprime l'espoir que cet accord permettra de mettre fin à la violence qui a profondément marqué l'Afrique du Sud et de promouvoir la réconciliation durable de tous les Sud-Africains. Il demande à toutes les parties de participer à l'organisation d'élections libres et honnêtes auxquelles tous les Sud-Africains pourront participer pacifiquement.

Le Conseil se félicite de la contribution positive apportée par la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) et la communauté internationale au processus de transition en Afrique du Sud et se redit résolu à soutenir le processus de changement démocratique pacifique dans l'intérêt de tous les Sud-Africains. Il demande à toutes les parties de respecter la sécurité des observateurs internationaux appelés à surveiller les élections et d'aider ceux-ci à s'acquitter de leur mandat.

Le Conseil est confiant dans le succès du processus électoral en Afrique du Sud et dans l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie qui prendra sa place dans la communauté internationale."

94-18635 (F) 190494 190494